

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VALENCIENNES - 5906 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 29/10/2024 - 6769 - 2023 B 00163 - 949 329 106 - AAMI DESH

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	22022023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	☒
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:		Adresse du siège social:	
AAMI - DESH		10 AVENUE ST AMAND	
SIRET	9 4 9 3 2 9 1 0 6 0 0 0 1 5	59300 VALENCIENNES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Si vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	Déficit	3 638
Bénéfice imposable à 15%	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%	PV à long terme imposables à 19%	PV exonérées (art. 238 quindecies)
	Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations			
Entreprises nouvelles, art 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A	Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	Autres dispositifs	
	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W		

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)

- Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt
- Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)

Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé
---	-----	-----	--

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:		Nom et adresse du conseil:	
Tél:		Tél:	
OGA/OMGA	Viseur conventionné	Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:		Date:	Lieu VALENCIENNES
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné		Qualité et nom du signataire:	
Signature		Signature	
Examen de conformité fiscale (ECF)			

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024	
ANNEXE à LA DECLARATION N° 2065											
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES											
Montant global brut des distributions (1) payées par la société elle-même				a		payées par un Établissement chargé du service des titres				b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)								c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées								d			
Montant des distributions								e			
autres que celles visées en (a),								f			
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)								g			
								h			
Montant des revenus distribués Éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)								i			
Montant des revenus distribués non Éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI								j			
Montant des revenus répartis (5)								Total (a + h)			
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI)				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
* SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Montant des sommes versées :							
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les		
							Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	
1				2	3	4	5	6	7	8	
K DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un État du même modèle)											
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)											
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOS.EES à						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les récus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de récus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise **AAMI - DESH**Néant ☐ *Adresse de l'entreprise **10 AVENUE ST AMAND****59300 VALENCIENNES**Numéro SIRET * **9 4 9 3 2 9 1 0 6 0 0 0 1 5**Durée de l'exercice en nombre de mois * **1 1** Durée de l'exercice précédent * **1 2**

					Exercice N clos le [3 1 1 2 2 0 2 3]			Exercice N-1 clos le [3 1 1 2 2 0 2 2]		
ACTIF			Brut 1		Amortissements - Provisions 2		Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012					
		Autres *	014		016					
	Immobilisations corporelles *		028	25 950	030	4 419	21 531			
	Immobilisations financières * (1)		040	80	042		80			
	Total I (5)		044	26 030	048	4 419	21 611			
	ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052				
Marchandises *			060		062					
Avances et acomptes versés sur commandes		064		066						
Créances (2)		Clients et comptes rattachés*	068		070					
		Autres * (3)	072	236	074		236			
Valeurs mobilières de placement		080		082						
Disponibilités		084	324	086		324				
Charges constatées d'avance *		092		094						
Total II		096	559	098		559				
Total général (I+II)		110	26 589	112	4 419	22 170				
PASSIF						Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120	1 000				
	Ecart de réévaluation				124					
	Réserve légale				126					
	Réserves réglementées*				130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)				131					
	Report à nouveau				134					
	Résultat de l'exercice				136	(3 638)				
	Subventions d'investissement				137					
	Provisions réglementées				140					
	Total I				142	(2 638)				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges				154					
	Emprunts et dettes assimilées				156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164					
	Fournisseurs et comptes rattachés				166	503				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)				169	1 077				
	Comptes courants d'associés				173	23 229				
	Autres dettes				175					
	Produits constatés d'avance				174					
	Total III				176	24 808				
	Total général (I + II + III)				180	22 170				
REVENUS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	26 030		
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		(5)	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Désignation de l'entreprise		AAMT - DESH		Exercice N clos le							Exercice N-1 clos le						
A - R.SULTAT COMPTABLE		[3 1 1 2 2 0 2 3]							[3 1 1 2 2 0 2 2]								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210		35	822									
	Production vendue { biens intracommunautaires services *		215		214												
			217		218												
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222												
	Production immobilisée *				224												
	Subventions d'exploitation reçues				226												
	Autres produits				230												
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		35	822										
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				234		1	173									
	Variation de stock (marchandises) *				236												
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)				238		15	929									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *				240												
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			242		11	615									
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243												
	Rémunérations du personnel *				250												
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252			558									
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce)			254		4	419									
	Dotations aux provisions				256												
	Autres charges	{ dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * }			259												
		{ dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }			260												
Total des charges d'exploitation (II)				264		33	694										
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		2	128										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers			(III)	280												
	Produits exceptionnels			(IV)	290												
	Charges financières			(V)	294		5	766									
	Charges exceptionnelles	{ dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) }			347												
		{ dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }			348												
Impôts sur les bénéfices *				(VII)	306												
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)				310		(3	638)										
B - R.SULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2															
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316												
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318												
	Provisions non déductibles *				322												
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)				324												
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247			330												
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*			248													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option				249												
	(Part de loyers dispensés de réintégration)																
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998												
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999												
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime											997						
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986			987							342					
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981			989												
	Divers* ZFA NG (44. quaterdecies)	345			344							350					
	Investissements et souscriptions outre-mer																
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G																
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	352						354		3	638			
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				Déficit col. 2	356												
Déficits antérieurs reportables : *				donc imputés sur le résultat :							360						
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col. 1	370						372		3	638			

Désignation de l'entreprise : AAMI - DESH

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442	21 950	444		446	21 950		21 950
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470		472	4 000	474		476	4 000		4 000
Immobilisations financières		480		482	80	484		486	80		80
TOTAL		490		492	26 030	494		496	26 030		26 030
II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	495		497		498		499			
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506			
	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	3 774	534		536		3 774	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560		562	645	564		566		645	
TOTAL		570		572	4 419	574		576		4 419	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)								
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5						
	6	7	8	9	10						
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589			
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL					596	585	597	599			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : AAMI - DESHNéant ☐ *

I RELEV...DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS D.ROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II D..FICITS REPORTABLES

Déficits imputés		983	
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)		982	
Déficits reportables		984	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	
Déficits de l'exercice		860	3 638
Nombre d'opérations sur l'exercice		982 ter	
Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	3 638

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	3 582
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	2 507
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

SAS-U AAMI DESH
Société par Actions Simplifiée à associé Unique
Au capital de 1000 euros
Siège social : 10 AVENUE DE ST AMAND 59300 VALENCIENNES
RCS 949 329 106 00015 VALENCIENNES

Assemblée Générale du 2 MAI 2024

A Valenciennes Le 02 MAI 2024

A 19 heures

Les associés se sont réunis sur convocation régulière de la gérance envoyée en lettre recommandée avec demande d' accusé de réception.

Il a été établi une feuille de présence signée par tous les associés présents.

Sont présent ou représentés :

MME HOSSAIN MURSHIDA détenant 1 000 actions

Les associés présents ou représentés disposent ensemble de 1 000 actions dont disposent les associés présents sur les 1 000 actions formant le capital de la société.

MME HOSSAIN MURSHIDA préside la séance en qualité de président.

Le Président dépose et met à la disposition des associés les documents suivants :

- Les copies des convocations des associés et les accusés de réception ;
- Le rapport de gestion de la gérance et le rapport spécial ;
- Le texte des résolutions proposées.

Le Président déclare que tous les documents prévus par la réglementation et les statuts ont bien été adressés aux associés avec la convocation.

Ils ont été tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

Puis le Président rappelle l'ordre du jour :

- Lecture du rapport de gestion sur l'activité de la Société et du rapport spécial ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance ;
- Approbation des conventions réglementées.

Le président donne lecture aux associés du rapport de gestion et du rapport spécial.

Une discussion sans débat s'engage entre les associés.

Plus personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion portant sur l'exercice clos le 31/12/2023, approuve les comptes de l'exercice qui se traduisent par une perte de 3 638 euros.

Elle approuve les opérations comprises dans ces comptes ou mentionnées dans le rapport de gestion.

En conséquence, elle donne quitus à la gérance pour sa gestion lors dudit exercice.

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale constate que les comptes de l'exercice clos le 31/12/2023 se soldent par une perte de 3 638 euros.

Elle décide d'affecter cette perte de la manière suivante :

Au poste report à nouveau débiteur à savoir 3 638 euros

Cette résolution est approuvée à l'unanimité.

De tout ceci, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président, les associés présents et les mandataires des associés représentés.

Fait à VALENCIENNES

Le 2 MAI 2024

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'URB 20'.